# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN



#### **DECISION N°2024.00746**

# RÉALISATION D'ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ÉCO-CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

VU la délibération 2024\_OSD du SYGR en date du 14/03/2024, et la délibération n° 2024.00199 de Saint-Étienne Métropole en date du 11/04/2024, approuvant la convention de groupement de commande afin de définir la mise en œuvre des outils de gestion des rivières, des milieux aquatiques, protection face aux inondations du grand cycle de l'eau sur le bassin versant du Gier, dont le coordonnateur est Saint-Etienne Métropole concernant le marché du lot 5,

CONSIDERANT la consultation relative à un marché pour la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, organisée par Saint-Etienne Métropole du 16/04/2024 au 17/05/2024 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, le site MarchéOnline.com, et sur l'Essor.

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 1 par les 2 candidats suivants sont conformes :

- FRAPNA LOIRE, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne
- COMPOSTOND, 5 rue des Haveuses, 42230 roche-la Molière

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 2 par les 2 candidats suivants sont conformes :

- Association APIEU MILLE FEUILLES, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne
- COMPOSTOND, 5 rue des Haveuses, 42230 roche-la Molière

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 3 par le candidat suivant est conforme :

- Association APIEU MILLE FEUILLES, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 4 par le candidat suivant est conforme :

- Ligue de l'Enseignement de la Loire, 6 rue Buisson, CS 50514, 42027 Saint-Étienne cedex 1

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 5 par les 2 candidats suivants sont conformes :

- FRAPNA LOIRE, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne
- NATURAMA, 250 Avenue du 8 mai 1945, 69560 Sainte-Colombe

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 6 par les 2 candidats suivants sont conformes :

- LPO Aura DT Loire, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Etienne
- COMPOSTOND, 5 rue des Haveuses, 42230 roche-la Molière

**REÇU EN PREFECTURE** 

Le 14 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_AU-042-244200770-20240814-C202400746I0

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 7 par les 3 candidats suivants sont conformes :

- Association APIEU MILLE FEUILLES, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne
- Ligue de l'Enseignement de la Loire, 6 rue Buisson, CS 50514, 42027 Saint-Étienne cedex 1
- COMPOSTOND, 5 rue des Haveuses, 42230 roche-la Molière

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 8 par les 2 candidats suivants sont conformes :

- Ligue de l'Enseignement de la Loire, 6 rue Buisson, CS 50514, 42027 Saint-Étienne cedex 1
- G404, 325 grande Rue, 69610 Haute-Rivoire

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 9 par les 4 candidats suivants sont conformes :

- Cresna, 63000 Clermont-Ferrand
- Comité Animation parc Montaud, 18 rue Benoit Frachon, 42000 Saint-Etienne
- Laurence Catinon Naturopathe, 7 rue des Francs-Maçons, 42100 Saint-Étienne
- FRAPNA LOIRE, 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne
- COMPOSTOND, 5 rue des Haveuses, 42230 roche-la Molière

CONSIDERANT que les offres remises pour le lot 10 par le candidat suivant est conforme :

- CPIE des Monts du Pilat aux Forêts, 42660 Marlhes

CONSIDERANT que les offres pour les 10 lots ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : la valeur technique pondérée à 60 % et le prix des prestations pondéré à 40 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de FNE LOIRE pour le lot 1 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de l'ASSOCIATION APIEU MILLE FEUILLES pour le lot 2 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de l'ASSOCIATION APIEU MILLE FEUILLES pour le lot 3 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE pour le lot 4 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de FNE LOIRE pour le lot 5 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de LPO AURA DT LOIRE pour le lot 6 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE pour le lot 7 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE pour le lot 8 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre des Ateliers de Montaud/ Association Parc de Montaud pour le lot 9 est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre de CPIE des Monts du Pilat Aux Forêts pour le lot 10 est économiquement la plus avantageuse,

#### DECIDE

#### **ARTICLE 1**

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 1- Vivre en éco-citoyenneté est conclu avec la Société FNE LOIRE sise 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 2- Apprendre à trier ses

déchets est conclu avec l'ASSOCIATION APIEU MILLE FEUILLES sise 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 3- Préserver nos rivières- l'eau : la rivière- l'Ondaine est conclu avec l'ASSOCIATION APIEU MILLE FEUILLES sise 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 4- Préserver nos rivières- l'eau : la Rivière- le Furan est conclu avec LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE sise 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 5- Préserver nos rivières – l'eau : la Rivière- le Gier est conclu avec la Société FNE LOIRE 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne sise 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Étienne.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 6- Découvrir et préserver la biodiversité est conclu avec la société LPO AURA DT LOIRE sise 11 rue René Cassin, 42100 Saint-Etienne.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 7- Agir pour limiter les gaz à effet de serre est conclu avec la Société LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE sise 6 rue Buisson, CS 50514, 42027 Saint-Étienne cedex.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 8- Utiliser le numérique de façon responsable est conclu avec la Société LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE sise 6 rue Buisson, CS 50514, 42027 Saint-Étienne cedex.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 9- Adopter une alimentation saine, durable et locale- éviter le gaspillage est conclu avec le groupement les Ateliers de Montaud/ Association Parc de Montaud sise 18 rue Benoit Frachon, 42000 Saint-Etienne.

Un accord-cadre relatif à la réalisation d'actions de sensibilisation du public scolaire dans le cadre du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable, Lot 10- Classe transplantée- séjours eau : rivières est conclu avec CPIE des Monts du Pilat Aux Forêts sise 405 chemin des forêts, 42660 Marlhes.

# **ARTICLE 2**

Pour chacun des lots, les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an. Le nombre de reconduction est fixé à 1. La durée maximale du contrat toutes périodes confondues est de 2 ans.

Les accords-cadres sont conclus à compter de la date de notification du contrat.

# **ARTICLE 3**

Pour chacun des lots, les prestations seront rémunérées par application de prix unitaires. Les prix du marché sont révisables trimestriellement.

Pour le lot n°1, le montant estimé du marché s'élève à 8 800€ HT.

Pour le lot n°2, le montant estimé du marché s'élève à 13 500 € HT.

Pour le lot n°3, le montant estimé du marché s'élève à 11 250€ HT.

Pour le lot n°4, le montant estimé du marché s'élève à 11 000 € HT.

Pour le lot n°5, le montant estimé du marché s'élève à 13 320 € HT.

Pour le lot n°6, le montant estimé du marché s'élève à 9 800 € HT.

Pour le lot n°7, le montant estimé du marché s'élève à 4 200€ HT.

Pour le lot n°8, le montant estimé du marché s'élève à 4 200 € HT.

Pour le lot n°9, le montant estimé du marché s'élève à 4 400€ HT.

Pour le lot n°, le montant estimé du marché s'élève à 20 676 € HT.

# **ARTICLE 4**

Pour chacun des lots, les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget TEE, destination COMPE, chap. 011, article 6228.

# **ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

# **ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 14/08/2024 Pour le Président et par délégation, Le 18ème Vice-Président,

Jean-Luc DEGRAIX